

# Municipalité des Coteaux

65, route 338  
Les Coteaux (Québec)  
J7X 1A2

Tél. : (450) 267-3531 • Fax : (450) 267-3532  
Courriel : info@les-coteaux.qc.ca

## AVIS PUBLIC

### ENTRÉE EN VIGUEUR - RÈGLEMENTS NUMÉROS 224 ET 228

1. Lors d'une séance extraordinaire tenue le 5 octobre 2017, le Conseil municipal a adopté le règlement numéro 228 intitulé :

**Règlement modifiant le règlement numéro 224 afin de clarifier l'article 4 concernant la clause de taxation**

Le règlement numéro 224 a été adopté lors d'une session extraordinaire du conseil tenue le 27 juin 2017, il était intitulé :

**Règlement numéro 224 – Décrétant une dépense de 420 000\$ et un emprunt de 420 000\$ pour l'acquisition et l'installation de membranes de filtration d'eau potable pour usine de filtration.**

2. Toute personne peut prendre connaissance des règlements au bureau du secrétariat municipal au 65, route 338, Les Coteaux, aux heures normales d'ouverture des bureaux municipaux.
3. Les règlements ont franchi les étapes suivantes :

	<u>228</u>	<u>224</u>
Avis de motion :	Le 2 oct. 2017	Le 19 juin 2017
Adoption du projet de règlement :	Le 2 oct. 2017	-
Adoption du règlement :	Le 5 oct. 2017	Le 27 juin 2017
Avis public convocation au registre	Le 9 nov. 2017	Le 28 juin 2017
Tenue du registre	Le 16 nov. 2017	Le 4 juill. 2017
Approbation du MAMOT	Le 21 nov. 2017	Le 21 nov. 2017
Avis public entrée en vigueur :	Le 22 nov. 2017	Le 22 nov. 2017

4. Les règlements entreront en vigueur conformément à la Loi.

**DONNÉ aux Coteaux, ce 22<sup>e</sup> jour du mois de novembre deux mille dix-sept.**

  
Claude Madore

Secrétaire-trésorier et directeur général



Les Coteaux